

FICHE D'INFORMATIONS SUR LA FACTURATION

Comment puis-je facturer des rapports à l'AI ?

Le rapport est une communication écrite adressée au patient ou à des tiers. Les tiers sont d'autres médecins, des thérapeutes, des soignants, des proches et des assurés. Le rapport contient les résultats, les diagnostics, les thérapies, les pronostics sur l'évolution de la guérison et les autres mesures concernant le patient.

1. Je suis médecin et je remplis un formulaire de rapport médical

Le temps nécessaire pour remplir un rapport médical peut être facturé sur la base de la version TARDOC en vigueur. Selon le tarif, la rémunération d'un rapport comprend également la première réalisation d'éventuelles copies de celui-ci, quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés, ainsi que l'envoi de diverses copies à la demande de l'assureur.

Par exemple, il me faut 30 minutes pour remplir le formulaire :

1 x chiffre tarifaire AA.25.0030 par minute (les copies en rapport avec ce rapport médical sont comprises dans cette position tarifaire). Copies de documents :

Pour la ré-expédition de copies de documents médicaux déjà existants ainsi que pour les copies de dossiers tiers à la demande de l'assureur :

1 x AA.15.0090 par minute

Je dois inviter le patient spécialement pour pouvoir remplir le formulaire. La consultation dure par exemple 20 minutes :

1 x AA.00.0010 (5 premières minutes)

15 x chiffre tarifaire AA.10.0020 (1 minute supplémentaire, max. 15 minutes par séance)

Je dois appeler le patient pour pouvoir remplir le formulaire. L'entretien dure par exemple 30 minutes :

1 x chiffre tarifaire AA.10.0010 (5 premières minutes)

15 x chiffre tarifaire AA.10.0020 (1 minute supplémentaire, max. 15 minutes par séance)

2. Je suis psychiatre et je remplis un formulaire de rapport médical

Le chapitre EA du TARDOC a été spécialement créé pour les psychiatres.

Par exemple, il me faut 30 minutes pour remplir le formulaire :

1 x AA.25.0030 par minute

Pour la ré-expédition de copies de documents médicaux déjà existants ainsi que pour les copies de dossiers tiers à la demande de l'assureur.

1 x chiffre tarifaire EA.00.0210 par minute

Je dois inviter le patient spécialement pour pouvoir remplir le formulaire. La consultation dure par exemple 20 minutes :

20 x chiffre tarifaire EA.00.0010 (par minute, max. 90 minutes par séance)

Je dois appeler le patient pour pouvoir remplir le formulaire. L'entretien dure par exemple 30 minutes :

1 x chiffre tarifaire EA.00.0070 (par 1 minute, max. 75 minutes)

3. Je réponds aux questions posées dans une lettre

Pour les médecins : chiffre tarifaire AA.25.0030 (par 1 minute)

Pour les psychiatres : chiffre tarifaire EA.00.0210 (par 1 minute)

Les rapports courts de moins de 10 lignes sont inclus dans les services de base de TARDOC et ne peuvent pas être facturés.

4. J'indique sur la demande d'allocation pour impotent AVS

1 x chiffre tarifaire AA.25.0030 (par 1 minute)